

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 octobre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Monot donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Constant
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Martin P-Y, M. Bluteau, M. Monany, Mme Ségura



Délibération n° 03-02 du 16 octobre 2025

POLITIQUE CULTURELLE – PRATIQUES AMATEURES – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – CONVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2019-II-02 du 14 février 2019 relative à la refonte du Schéma départemental des enseignements artistiques,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-XI-49 du 18 novembre 2021 relative à l'approbation du Projet éducatif départemental 2022-2027,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2025-VII-21 du 3 juillet 2025 relative à l'actualisation du Projet éducatif départemental 2022-2027,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2016-XII-81 du 15 décembre 2016 portant approbation des statuts et adhésion du Département à l'établissement public de coopération culturelle « Ateliers Médicis »,

Vu la convention triennale 2023-2025 avec l'association École Nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois approuvée par sa délibération n°03-01 du 23 mars 2023,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre du soutien aux projets dans le cadre du schéma « Cap'amateurs » les subventions de fonctionnement suivantes :

- 6 000 euros à l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Ateliers Médicis pour son projet artistique « Exposition à la serre Wangari de Saint-Ouen » ;
- 7 000 euros à l'association École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois pour son projet artistique « Je t'aime moi non plus » ;





- APPROUVE les conventions dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les organismes suivants :

- EPCC Ateliers Médicis ;
- Association École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois ;

- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer les dites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.